

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

---

#### **AUDIT ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DE L'HOPITAL NOVO**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 12 décembre 2025 à 12:00

**HOPITAL NOVO**  
6 Avenue de l'Île de France  
95300 PONTOISE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	<b>Objet</b>	AUDIT ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DE L'HOPITAL NOVO
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	3
	<b>Délai de validité des offres</b>	90 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Négociation</b>	Sans
	<b>Visite sur site</b>	Visite obligatoire lot 01

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes .....	5
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Visites sur site .....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	7
7 - Examen des candidatures et des offres .....	8
7.1 - Sélection des candidatures .....	8
7.2 - Attribution des marchés.....	8
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	10
8.2 - Procédure de recours.....	11

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
**L'AUDIT ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DE L'HOPITAL NOVO**

Lieu(x) d'exécution :

	Site	Adresse
Hôpital NOVO	Pontoise	6 avenue de l'Île de France 95300 PONTOISE
	Beaumont sur Oise	25 rue Edmond Turcq 95260 BEAUMONT SUR OISE
	Les Oliviers	1 Chemin de l'Orée Carnelle 95260 BEAUMONT SUR OISE
	Marines	12 Boulevard Gambetta 95640 MARINES
	Magny en Vexin	38 rue Carnot 95420 MAGNY EN VEXIN
	Aincourt	Parc de la Bucaille 95510 AINCOURT

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire avec un montant estimatif de 150 000,00€ HT

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	SITE DE PONTOISE
02	SITE DE BEAUMONT
03	SITE DU VEXIN

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09000000-3	Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie
65400000-7	Autres sources d'approvisionnement en énergie et leur distribution
71314000-2	Énergie et services connexes
09121200-5	Gaz de ville
24100000-5	Gaz
79933000-3	Assistance à la conception

71356200-0	Assistance technique
71336000-2	Assistance en matière d'ingénierie
09300000-2	Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
09310000-5	Électricité

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Certificat de visite (lot 1)
- CRT (à compléter)
- Liste des bâtiments par lot
- Annexe RGPD
- Attestation de confidentialité
- Attestation Russie

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- DC1 et DC2
- Pouvoirs
- Copies des jugements en cas de redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales, sociales, condamnations...
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations d'emploi de travailleurs handicapés
- Déclaration effectifs moyens annuels, personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- Références professionnelles, certificats de capacité détaillés et exploitables
- Tout autre document permettant d'évaluer les capacités techniques, financières et professionnelles
- Certificats de qualification professionnelle, ISO, agréments, qualifications et habilitations
- Liste des effectifs rémunérés dont ceux bénéficiant d'un titre de séjour
- CV des principaux intervenants (responsables d'agence, conducteurs de travaux, chefs de chantiers, responsables BET...)
- Organigramme fonctionnel de l'agence
- Compte de résultats et CA
- Attestations d'Assurance Responsabilité Civile + d'Assurance Professionnelle
- Annexe RGPD (daté et signé)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui

Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Cadre de réponse technique (CRT)	Oui
Annexe RGPD	Oui
Engagement de confidentialité	Oui
Attestation RUSSIE	Oui
Attestation de visite uniquement pour le lot1	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire concernant le lot 1, l'offre d'un candidat qui n'aurait pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Aucune visite préalable n'est prévue pour les lots 2 et 3

Les conditions de visites sont les suivantes :

Dates : le 25 novembre 2025 de 10h à 12h et le 27 novembre de 10h à 12h

Lieu(x) de rendez-vous : Hôpital NOVO - Site de Pontoise

Direction de la Maintenance de la Sécurité et des infrastructures - Bâtiment T  
6 avenue de l'île de France, 95300 Pontoise

Inscription préalable obligatoire aux visites

Pour des raisons d'organisation, les candidats souhaitant participer à une visite doivent impérativement signaler leur présence au moins 48 heures à l'avance via la messagerie : [mahmadane.sow@ght-novo.fr](mailto:mahmadane.sow@ght-novo.fr)

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

**Les pièces de l'offre et de la candidature devront être insérées individuellement, et seront clairement identifiables (se référer aux noms des pièces listées sur le présent RC)**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**HOPITAL NOVO**  
**Service Juridique des Marchés - Bâtiment S**  
6, avenue de l'Ile de France  
95300 PONTOISE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0 %</b>
1.1 - Moyens humains et matériels dédiés à la mission	35%
1.2 - Méthodologie de réalisation et modèle(s) de livrables	35%
1.3 - Délai d'exécution des missions par lot	30%
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>40.0 %</b>
2.1-DPGF	100 %

**Pour les entreprises qui présentent leurs offres pour plusieurs Lots :**

Critères et sous-critères techniques	Pondération
<b>VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE</b>	<b>60%</b>
Moyens humains et matériels dédiés à la mission (35%)	Nombre d'intervenants
	Formation, référence et qualification des intervenants
	Description des niveaux de compétence, des rôles et des responsabilités des ressources humaines (administratives et techniques)
	Moyens matériels dédiés à la mission
	Mesures envisagées en cas d'attribution de plusieurs lots
Méthodologie de réalisation modèle(s) de livrables (35%)	Description de la méthodologie d'organisation et d'intervention
	Modèle de livrable décrit dans le CCTP
	Références d'opérations similaires
Délai d'exécution des missions par lot (30%)	Description du temps consacré à la mission (en heure)
	Délais global d'exécution de la mission (en mois)

**Pour les entreprises qui présentent leurs offres pour un seul Lot :**

Critères et sous-critères techniques	Pondération	
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE	60%	
Moyens humains et matériels dédiés à la mission (35%)	Nombre d'intervenants	25%
	Formation, référence et qualification des intervenants	40%
	Description des niveaux de compétence, des rôles et des responsabilités des ressources humaines (administratives et techniques)	20%
	Moyens matériels dédiés à la mission	15%
Méthodologie de réalisation modèle(s) livrables (35%)	Description de la méthodologie d'organisation et d'intervention	40%
	Modèle de livrable décrit dans le CCTP	40%
	Références d'opérations similaires	20%
Délai d'exécution des missions par lot (30%)	Description du temps consacré à la mission (en heure)	50%
	Délais global d'exécution de la mission (en mois)	50%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## 8 • Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **4 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **8.2 - Procédure de recours**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'instruction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2 Boulevard de l'Hautil  
95000 CERGY

Tél : 01 30 17 34 00  
Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)  
Adresse internet (U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référez pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référez contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.